

Objet : Budget Primitif annexe assainissement 2022**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 Décembre 2003, a décidé la création d'un budget annexe pour l'exploitation du service d'assainissement.

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 du service assainissement de la Ville qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et, d'autre part, les résultats reportés 2021 et s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement	411 100.00 €	411 100.00 €
• Section d'investissement	764 400.00 €	764 400.00 €

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif 2022 du service assainissement.

Les propositions sont adoptées par 28 voix
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,
Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022



Le Maire
Alain HUNAULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,
Alain HUNAULT

